

## Situation de rédaction en histoire en CM2

Voici un exemple de situation proposée en classe de CM2 en février (3ème période). Dans cette situation, l'élève n'a rien à inventer, les connaissances (ici des dates et l'évènement leur correspondant) sont données.

Ainsi, l'élève doit focaliser son attention sur la mise en mots, il doit produire un texte cohérent et articulé et tenir compte de la syntaxe et de l'orthographe. Il doit prendre en charge, dès le 1er jet un maximum d'éléments, notamment la réflexion orthographique mais aussi la mise en mots (syntaxe, phrases complexes, lien entre phrases). Il est néanmoins libre de choisir l'ordre de présentation des dates, ce qui rend chaque texte différent des autres.

### 1. Compétences travaillées au cours de la séance : (Grilles de référence janvier 2 011)

^ a) Compétence 5 du socle : Avoir des repères relevant du temps et de l'espace :

**Capacité** : Mémoriser des repères chronologiques en les situant les uns par rapport aux autres et en s'appuyant sur leurs caractéristiques majeures.

b) Compétence 1 du socle : Écrire

**Capacité** : Utiliser ses connaissances pour réfléchir sur un texte, mieux l'écrire : entraîner les élèves à rédiger, à améliorer leurs productions, en utilisant le vocabulaire acquis, leurs connaissances grammaticales et orthographiques ainsi que les outils mis à disposition

### 2. La situation d'écriture

^ a) Présentation de la situation aux élèves

- **Consigne** : « Vous allez rédiger un court texte à partir de ces informations brutes. »

- **Lecture du support donné aux élèves**:

Autour de l'esclavage :

1794 : 1<sup>ère</sup> abolition de l'esclavage par la Révolution

1802 : Louis Napoléon Bonaparte rétablit l'esclavage

XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> et 1<sup>ère</sup> moitié du XIX<sup>e</sup> : traite négrière et esclavage.

1848 : abolition définitive de l'esclavage

loi de 2001 (article 1<sup>er</sup>) : La République française reconnaît que la traite négrière et l'esclavage constituent des crimes contre l'humanité.

**Rédige un court texte avec ces informations.**

**Attention à l'orthographe !**

À noter que dans le support sont proposées quatre dates et une durée. En effet, il semble pertinent de confronter très vite les élèves à des temps différents en histoire, des temps courts (événements) mais

aussi des temps longs (expressions de durée). L'insertion de ce temps « durée » est d'une gestion difficile plus difficile mais cela évite la tentation d'une juxtaposition de phrases les unes derrière les autres relatant simplement l'évènement et la date.

- **Sens de l'activité** : Pourquoi écrit-on ce texte ?

Les élèves sont habitués à cette question. On arrive à cette formulation : « On a rencontré l'esclavage plusieurs fois dans l'année, et même en CM1, en écrivant ce texte, cela permettra d'y voir plus clair dans ce que nous savons de l'esclavage. On ne peut pas faire d'histoire sans dates. Et cela permet de relier les informations, de les mettre en lien les unes avec les autres pour mieux mémoriser. »

▲ b) Temps de cadrage de l'écriture

- **Comment faire ?**

Ce n'est pas un texte, il faut en faire un texte et pour ça :

Rappel de la situation

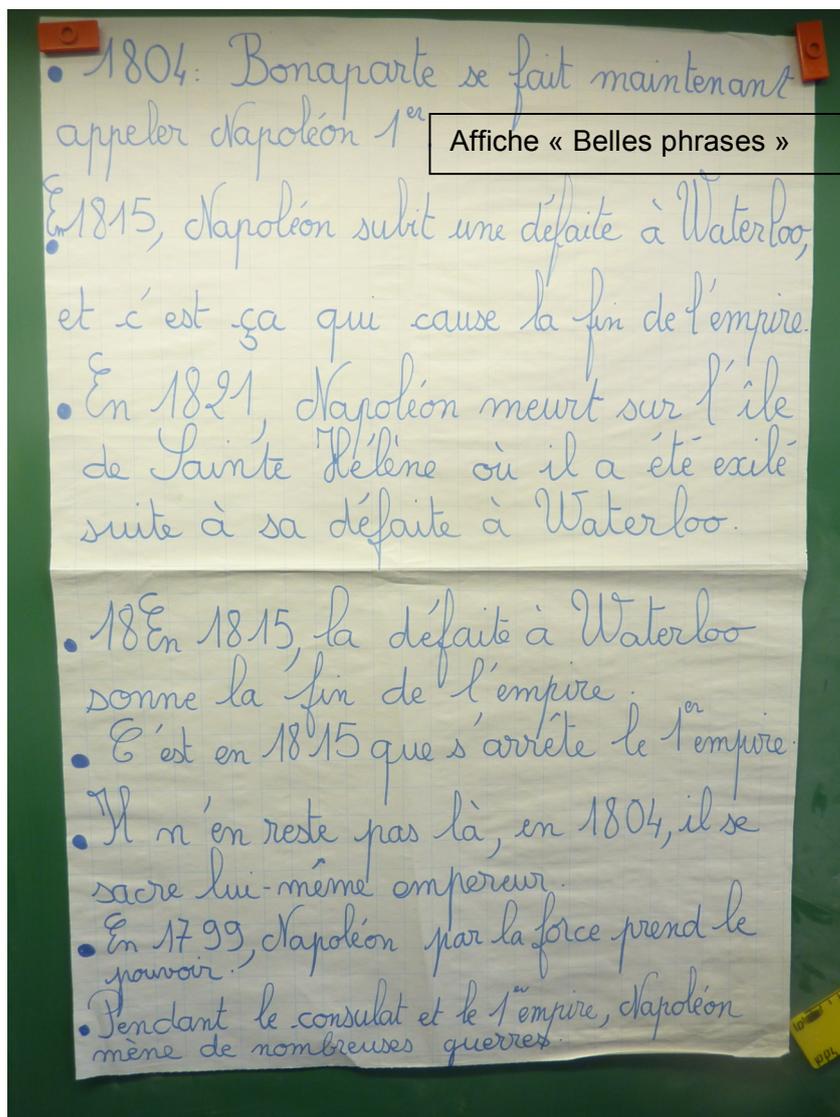
« Napoléon ». Les élèves ont déjà rencontré une situation similaire. Il s'agissait de rédiger un court texte mobilisant les connaissances sur Napoléon. Lors d'une 2<sup>ème</sup> séance, une confrontation de quelques phrases issues des productions des élèves avaient mis en avant des critères d'écriture. Ils sont rappelés dans ce début de séance d'écriture « Esclavage ».

Les critères énoncés :

- Ajouter des verbes car il n'y en a quasiment pas. → C'est sur ce point que l'enseignant attire l'attention des élèves. Le « chemin Quand on doit écrire un verbe... » est déroulé. On statue sur les temps employés qui seront plutôt le présent (comme dans le support distribué et le passé composé).
- Utiliser des mots invariables, des mots pour lier les phrases.
- Lier 2 informations dans une seule phrase.
- Relire l'affiche « Belles phrases » extraites des productions Napoléon. On

permet ainsi aux élèves de réutiliser des structures de phrases bien construites.

Le fait de ne pas forcément



Phrases bien construites relevées dans les productions des élèves. Elles sont listées lors de la 2<sup>ème</sup> séance. Elles constituent une sorte de banque de phrases utiles pour fixer un vocabulaire en contexte (subir une défaite, sonner la fin de l'empire) et pour susciter l'emploi de formes syntaxiques complexes dans la situation « Esclavage »

commencer par la 1ère date est d'emblée évoqué par l'enseignant. Là aussi, la situation « Napoléon » est rappelée, cela a permis d'insister sur des dates, de construire des phrases longues, d'utiliser des mots de liaison (cause et conséquence).

**- L'attention sur l'orthographe :**

L'enseignante pose la question : « Pourquoi fait-on plus d'erreurs en rédaction qu'en dictée ? » Les réponses montrent que les élèves sont parfaitement lucides sur ce qu'il se passe quand ils sont en rédaction. Une rapide bilan est dressé : « Il faut faire preuve de vigilance dès qu'on écrit ».

^ c) La phase d'écriture

Les 12 élèves écrivent individuellement leur texte. Ce mode d'organisation permet bien évidemment de passer plus de temps avec chaque élève, d'intervenir plus souvent auprès de chacun. Ces 12 élèves n'ont pas de difficulté particulière dans la formulation, dans la mise en mots, ainsi il n'est pas nécessaire pour l'enseignant de mettre en place un petit groupe qui permettrait cette formulation, préalable indispensable avant la phase d'écriture et la prise en charge de l'orthographe.

Les difficultés de ces 12 élèves sont d'ordre orthographique, ils ne mobilisent pas leurs connaissances orthographiques en rédaction, ils ont tendance à se laisser emporter par le contenu, par le sens de ce qu'ils sont en train d'écrire. La situation contrainte mais aussi peu mobilisante proposée leur est particulièrement destinée.

Ainsi, l'aide apportée par l'enseignant porte sur la verbalisation des questions à se poser, les sollicitations des élèves trouvent beaucoup plus rapidement des réponses étant donné qu'ils ne sont que douze.

Le renvoi si nécessaire, presque en dernier recours, aux fiches du classeur-outil d'étude de la langue, notamment de conjugaison (passé composé et présent) est proposé. Mais avant cela, l'enseignant cherche à faire entrer l'élève dans un questionnement propice à la résolution de son problème orthographique :

Ex : Dans la phrase : C'est la Révolution qui l'a aboli , le problème ne porte pas tant sur les terminaisons du passé composé que sur le fait que ce que l'élève a écrit nécessite l'emploi du passé composé, que ce n'est pas le « LA » qu'il faut écrire.

C'est ce moment préalable qui, à mon sens, est très difficile.

Il n'est pas simple pour les élèves d'identifier qu'ils ont à résoudre un problème orthographique. C'est cette attitude qui doit être recherchée dans chacune des situations de rédaction proposée aux élèves.

Quant aux autres élèves, ils travaillent en autonomie sur des exercices de systématisation en étude de la langue et en math.

La situation leur est proposée deux jours plus tard.

Cette fois, le groupe des élèves ayant des difficultés pour la mise en mots est pris en charge par l'enseignante, quant aux autres élèves, ils travaillent cette fois en totale autonomie, étant plus à même de mener le questionnement orthographique de façon autonome.

### 3. Analyse des productions

Beaucoup d'élèves ont utilisé des phrases complexes, l'emploi de mots de liaison est fréquent. On relève aussi de nombreuses expressions que je qualifierai d'expressions « à nuance » (malheureusement, quand même, il faut attendre..L'emploi de groupes nominaux est peu nombreux. En effet la situation ne les sollicitait pas, ainsi les accords au sein de groupe nominal ne se posent pas.

Quant à l'emploi des temps, c'est essentiellement la passé composé qui a été utilisé. On note

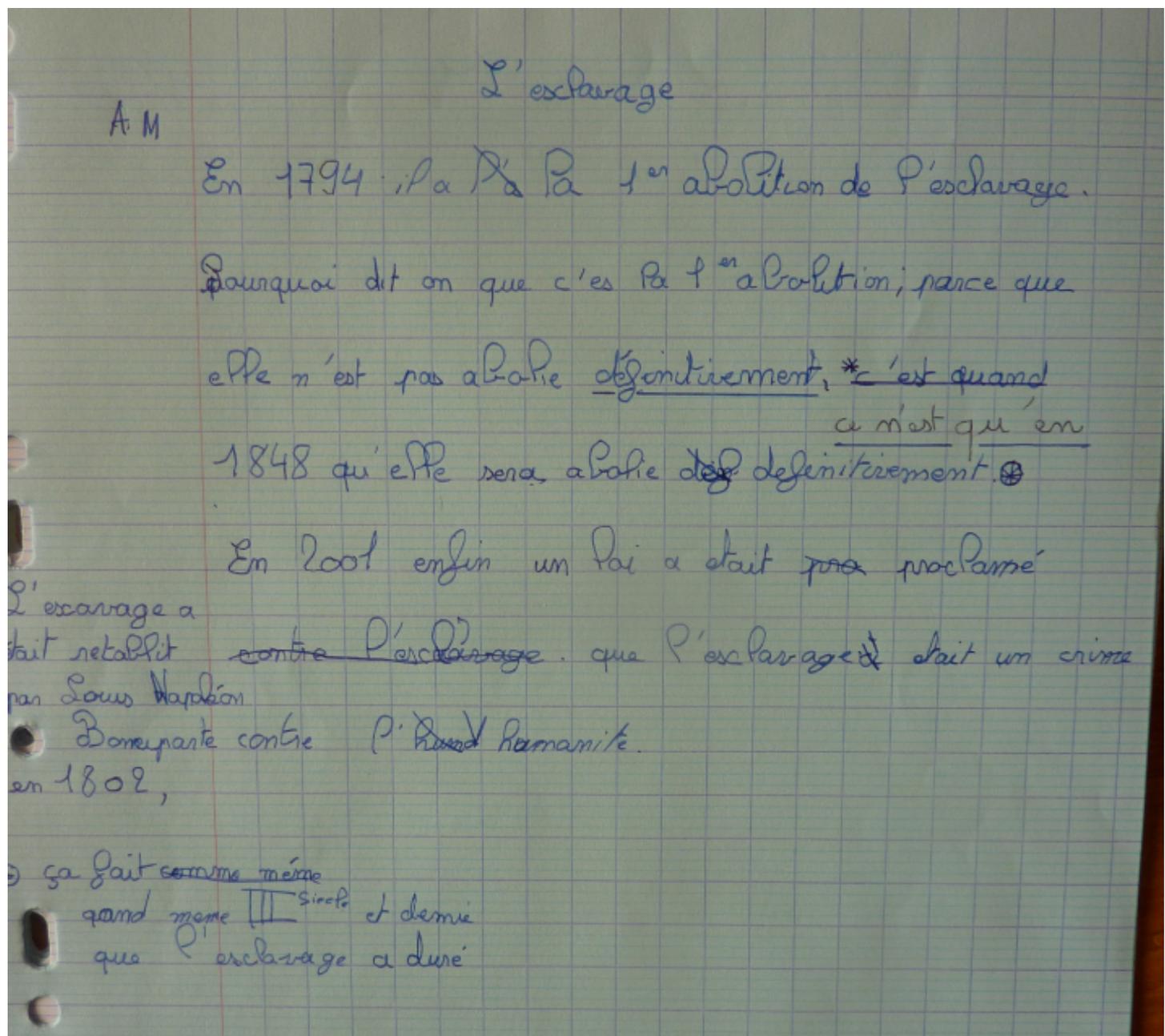
l'emploi par deux élèves du futur antérieur de façon spontanée et à propos.

On note également une attention particulière sur les homophones grammaticaux courants. Au cours de la 1<sup>ère</sup> rédaction pour certains puis pendant la retouche sur la production pour les autres. Ces points étaient envisagés lors de la préparation de la séance.

En revanche, l'analyse des productions révèle d'autres points. On remarque un emploi plus fréquent de la voix passive, notamment chez les élèves ayant rédigé un texte à thème constant, celui de l'esclavage, de la pronominalisation, notamment par l'utilisation des pronoms personnels complément (les élèves ont voulu éviter des répétitions, en effet, le texte tourne toujours autour du même mot : l'esclavage) et de l'inversion sujet/verbe, très peu souvent utilisée par les élèves.

Au regard de ces constats, il serait possible d'envisager des situations contraintes stimulant l'emploi de notions syntaxiques et orthographiques, notions spontanément peu utilisées par les élèves.

### Quelques productions parmi celles des 12 élèves. Il s'agit de la 1<sup>ère</sup> rédaction



## Le grand parcours de l'esclavage

1848 : Abolition définitive de l'esclavage. Mais avant ça il y a eu 1794 1<sup>ère</sup> abolition de l'esclavage par la révolution. Puis en 1802 Napoléon Bonaparte rétablit l'esclavage. Cependant au XVI<sup>e</sup>, XVIII<sup>ème</sup> et 1<sup>ère</sup> moitié du XIX grosse période d'esclavage. Mais ce n'est qu'en 2001 qu'une loi sous mention crimes contre l'humanité qui a été votée.

13 est en 1794 que fut la 1<sup>ère</sup> abolition de l'esclavage car elle était conforme aux idées de la révolution, ce sera en 1848 que l'abolition de l'esclavage sera définitive, car Napoléon l'avait rétabli (en 1802).

Une loi de 2001 : dira que la traite négrière et l'esclavage est un crime contre l'humanité.

L'esclavage et la traite négrière auront duré du XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> et la 1<sup>ère</sup> moitié du XIX.

11/02/19

## L'esclavage

C'est en 1794 <sup>que la</sup> 1<sup>er</sup> abolition de l'esclavage par la <sup>Republique</sup>

les Révolutionnaires <sup>disent</sup> ne dit que l'esclavage n'est pas  
une bonne chose. Mais <sup>malheureusement</sup> 108 ans plus tard

l'esclavage <sup>est</sup> rétabli. Mais <sup>ça</sup> durera pas car

en 1848 l'abolition définitive de l'esclavage

En 1848 : En 2001 : la mentalité du peuple  
evolue (une loi est écrite (article 1<sup>er</sup>)).

La République française reconnaît que le  
traite négrier et l'esclavage constituent un  
crime contre l'humanité

Mais l'esclavage a duré très longtemps

Pendant le ~~XV~~ XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et la moitié du XIV<sup>e</sup> siècle

c'est

Le en 1794 que la première abolition de  
l'esclavage a été déclarée grâce à la révolution.

Plus tard l'esclavage est malheureusement

rétabli par Napoléon Bonaparte.

Au XVI et au XVII et aussi au XVIII et à la 1<sup>ère</sup>

moitié du XIX siècle l'esclavage continue et la

traite négrière aussi continue sont difficile

en 1848  
enfin la abolition finale de l'esclavage.

Par la République Française une

loi a été proclamée en 2007 que

l'esclavage est un crime de l'humanité <sup>noté</sup>